

COMMENT ME PRÉPARER AU MIEUX AUX TRAVAUX ?

GUIDE PRATIQUE



Un logement rénové pour
Vivre mieux





TABLE DES MATIÈRES

P.5

POURQUOI MON LOGEMENT VA-T-IL ÊTRE RÉNOVÉ ?

- p.5 Les avantages ?
- p.6 Les inconvénients ?

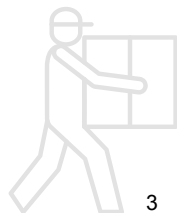
P.9

QUE VAIS-JE TROUVER DANS CE GUIDE PRATIQUE ?

- p.9 Suis-je concerné par les travaux ?
- p.10 Puis-je refuser les travaux ?
- p.10 Comment faire si je travaille ?
- p.11 Si les travaux ont lieu en site occupé, qui peut m'aider ?
- p.12 Dois-je déménager ?
- p.13 Si je déménage
- p.13 Comment m'y préparer au mieux ?
- p.16 Quelques astuces pour m'aider dans les préparatifs
- p.17 Qui va payer les frais de mon déménagement ?
- p.17 Que faire si j'ai aménagé mon logement (cuisine équipée, véranda, annexe) ?
- p.17 Que faire si mon logement a été aménagé par l'AVIQ ?
- p.18 Une fois les travaux terminés, je retourne dans mon logement

P.20

BESOIN D'AIDE ?





Un logement rénové pour
Vivre mieux



POURQUOI MON LOGEMENT VA-T-IL ÊTRE RÉNOVÉ ?

Le Gouvernement wallon a la volonté d'améliorer la qualité des logements publics. Pour ce faire, il donne des moyens financiers pour rénover ces logements afin de renforcer la salubrité et d'atteindre une meilleure performance énergétique des bâtiments et un meilleur confort de vie des locataires.

Ca change quoi ?

LES AVANTAGES ?



PLUS DE CONFORT

Une amélioration du confort « thermique » de mon logement avec des températures agréables et constantes dans chaque pièce.

Des effets positifs sur ma santé grâce à une meilleure qualité de l'air intérieur de mon logement.

Une mise en conformité du bâtiment aux normes actuelles pour assurer la sécurité de tous.



DES ÉCONOMIES

Grâce à la rénovation énergétique de mon logement, je consomme moins d'énergie pour me chauffer et je fais des économies sur mes factures d'énergie (gaz ou mazout).



UN BON GESTE POUR LA PLANÈTE

Si mon logement consomme moins d'énergie, cela veut dire également qu'il émet moins de polluants et de gaz à effet de serre (CO₂, particules fines...).

LES INCONVÉNIENTS ?



La rénovation de mon logement va générer une série de travaux. Dans certains cas, les travaux se dérouleront en site occupé, je continuerai à occuper mon logement durant les travaux. Dans d'autres, je devrai libérer mon logement et être relogé (relogement temporaire durant la durée des travaux ou définitif). Les nuisances liées aux chantiers seront vécues différemment par chacun.



Suite à la rénovation de mon logement, je devrai éventuellement utiliser de nouveaux appareils et prendre de nouvelles habitudes. Comment faire ? Je trouverai une série d'informations complémentaires dans la brochure « **Mon logement rénové** ».



Pas de panique !

LES NUISANCES LIÉES AUX CHANTIERS SERONT VÉCUES DIFFÉREMMENT PAR CHACUN.

Pour m'y préparer au mieux, **ma Société de Logement de Service Public (SLSP)** m'accompagnera tout le long des travaux (avant, pendant, après) et **m'apportera différentes aides si nécessaire. Si un déménagement est indispensable, ma SLSP l'organisera.** Dans ce cas, je recevrai les coordonnées d'une personne de contact au sein de la SLSP (service social, service technique...).

Je peux également contacter mon **Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP)**. Il est le représentant officiel des locataires auprès de la SLSP.

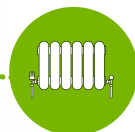
DES ÉCONOMIES d'énergie



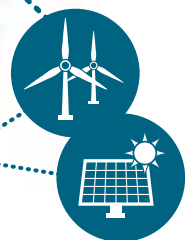
De nouvelles **HABITUDES**
pour **FAIRE DES ÉCONOMIES**



UN EMBELLISSEMENT
du quartier



DE NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS



UNE DIMINUTION DE LA
DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE
de la Région wallonne



UN INVESTISSEMENT DURABLE
(création d'emplois pour les artisans
locaux)



UN IMPACT ÉCOLOGIQUE
positif



Plus de **CONFORT** et
une **MEILLEURE SANTÉ**



La Société de Logement de Service Public (SLSP) est MON INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ pour m'accompagner durant toute la durée des travaux en me fournissant les informations nécessaires et en m'apportant l'aide et les conseils utiles.



QUE VAIS-JE TROUVER DANS CE GUIDE PRATIQUE ?

Des réponses aux questions les plus courantes :

Suis-je concerné par les travaux ?

Puis-je refuser les travaux ?

Comment faire si je travaille ?

A quoi dois-je penser si les travaux ont lieu en site occupé ?

Dois-je déménager ?

Si je déménage, comment m'y préparer au mieux ?

Quelques « trucs et astuces »

Qui va payer les frais de mon déménagement ?

Que faire si j'ai aménagé mon logement (cuisine équipée, véranda, annexes...) ?

Que faire si mon logement a été aménagé par l'AVIQ ?

Les travaux terminés, puis-je retourner dans mon logement ?

SUIS-JE CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX ?

Ma société de logement a prévu de rénover mon logement ?

Cette brochure d'information me concerne ! Elle m'informe sur la manière de bien me préparer aux travaux et/ou au déménagement.



BON À SAVOIR : la société viendra vers moi et m'informera sur les travaux qui auront lieu chez moi.

Elle me proposera éventuellement des séances d'information pour me présenter les travaux, leur déroulement, répondre à mes questions, me rassurer.

Il est donc utile d'y participer afin d'obtenir les réponses à toutes mes questions !



Locataires et sociétés de logement sont partenaires et solidaires ! En effet, qui dit travaux dit bouleversements, stress et fatigue... **pas de panique, je ne suis pas seul !**

**Sociétés disponibles
envers les locataires**



**Participation des locataires
aux côtés des sociétés**

PUIS-JE REFUSER LES TRAVAUX ?

J'ai signé un contrat de bail... que dit-il ?

Il prévoit que le locataire est tenu de tolérer l'exécution de tous travaux effectués pour le compte de la société en cours de bail, notamment des travaux urgents ou des travaux économiseurs d'énergie. La société prendra toutes les mesures nécessaires pour m'accompagner au mieux et faire en sorte de limiter les nuisances au maximum.

Un logement rénové pour
Vivre mieux



COMMENT FAIRE SI JE TRAVAILLE ?

Je transmets mes disponibilités à ma société de logement.

Le planning des travaux me sera communiqué. Je pourrai alors prendre mes dispositions : demander congé, demander à un membre de ma famille ou un voisin d'être présent.



Bon à savoir : les sociétés doivent s'organiser pour éviter les dégâts éventuels lors des travaux. Elles peuvent prévoir de réaliser un état des lieux avant le début de ceux-ci. Elles vont aussi m'expliquer en quoi consistent les travaux qui seront effectués chez moi.

Pourquoi ? Parce que je devrai vider certaines pièces ou dégager certaines parties du logement pour permettre aux ouvriers d'effectuer les travaux. Plus je comprends le type de travaux, mieux je pourrai m'y préparer et préparer mon logement. Voici quelques explications utiles sur les travaux qui pourraient être effectués dans mon logement.

Je me renseigne auprès de la société si j'ai la moindre question. Je peux aussi consulter la brochure "Mon logement rénové" de la SWL qui passe en revue les différents types de travaux lors de rénovation afin de mieux les comprendre.

☐ La mise en conformité électrique

Je laisse libre accès aux prises et interrupteurs pour que les ouvriers puissent les contrôler et les changer si nécessaires.



.....
.....
.....

☐ L'isolation de votre façade

Je retire les paraboles, les robinets extérieurs, les volets, je dégage les espaces verts, les décorations murales pour que la façade soit accessible et nue.



.....
.....
.....

☐ Remplacement de châssis

Je dégage les espaces devant les fenêtres (appuis de fenêtres intérieurs et extérieurs). Je protège les meubles avec des bâches. ***Je demande à la société si elle en fournit.***



.....
.....
.....

☐ Isolation de la cave ou des combles

Dans ce cas, les pièces seront vidées complètement. Je dois emballer mes affaires et déménager les meubles. Je contacte la société pour connaître le déroulement des travaux et pouvoir m'organiser. Pour ne rien oublier, je peux utiliser la **check-list** et les **astuces** proposées ci-dessous (pages 13).



.....

.....

.....

.....



DOIS-JE DÉMÉNAGER ?

Si les travaux nécessitent un déménagement, la SLSP me proposera un relogement pendant la durée des travaux. Il existe diverses formes de relogement.

Je me renseigne aussi auprès de ma société et j'en profite pour lui demander si je dois changer d'adresse !



☐ Demande de mutation

☐ OUI

☐ NON

☐ Logement temporaire

☐ OUI

☐ NON

☐ Logement dans la famille

☐ OUI

☐ NON

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Check-list déménagement

SI JE DÉMÉNAGE

Comment m'y préparer au mieux ?



TRIER

Se débarrasser des objets inutiles
Regrouper les objets, les souvenirs...



EMBALLER

Préparer des caisses



JETER

Recycler ou donner des objets, vêtements et autres

Déménager, c'est devoir penser à beaucoup de choses en même temps.
Pour ne rien oublier, voici une petite **check-list déménagement** !
Tout ne se fait pas en même temps, je pourrai donc y aller par **étapes**.

AVANT MON DÉMÉNAGEMENT

- ☐ Je commence à trier - jeter - emballer.
- ☐ J'emballer dans un premier temps ce dont je n'ai pas souvent besoin et je laisse les objets d'une même pièce ensemble. Ce sera plus facile au moment de les déballer et les ranger.
- ☐ Je colle des étiquettes sur les caisses (*ex : cuisine, chambre, fragile, matériel enfants, médicaments*). Plus il y a d'indications sur les cartons, plus je gagnerai du temps au moment de les déballer (quelle caisse dans quelle pièce) et plus vite je pourrai accéder aux objets indispensables.
- ☐ Je demande à ma société de logement si je dois effectuer un changement d'adresse.
- ☐ Si je dois changer d'adresse, je contacte les différents fournisseurs pour prévenir du changement d'adresse.



BON À SAVOIR : Je n'hésite pas à contacter ma société !

La SLSP peut m'aider et peut aussi me mettre à disposition **un modèle-type de courrier** pour informer les différents fournisseurs ou m'aider à le rédiger.

- ☐ Téléphonie (mobile et fixe)
- ☐ Fournisseur TV
- ☐ Fournisseur Internet
- ☐ Fournisseur d'électricité
- ☐ Fournisseur de gaz
- ☐ Compagnie des eaux
- ☐ Poubelles et recyclage
- ☐ Poste
- ☐ Assurances
- ☐ Mutuelle
- ☐ Organisme public (CPAS, ONP, AViQ, syndicat, Forem, Onem, Capac, Inasti) même si généralement informés via la banque carrefour
- ☐ Médecin
- ☐ Employeur
- ☐ École
- ☐ Caisse d'allocation familiale
- ☐ Banque
- ☐ Abonnements (Revue, transport en commun)

QUELQUES JOURS AVANT MON DÉMÉNAGEMENT

- ❑ La société se charge éventuellement de réserver un emplacement de stationnement auprès de la commune.
- ❑ Je continue à emballer mes affaires dans des boîtes de déménagement. Je note sur des étiquettes ce qui se trouve dans les caisses (ex : draps de lit, essuies de bain, vaisselle, jeux des enfants...), ce sera précieux au moment où je réintègre mon logement pour retrouver les objets les plus utiles.
- ❑ Je pense à dégivrer mon congélateur.
- ❑ Je vois avec mon entourage s'il est possible de garder mes enfants le jour du déménagement.
- ❑ Je débranche mes appareils électriques (la veille).
- ❑ Lors de l'état des lieux, je fais **le relevé des index** des compteurs (gaz naturel, électricité, eau) du logement que je quitte avec une personne de la société de logement. Je transmets ensuite ce relevé aux fournisseurs de mon choix à l'aide du document de reprise des énergies.



BON À SAVOIR : Un document de reprise des énergies est un formulaire qui doit être complété lorsqu'une personne reprend à son nom la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel dans un logement, par exemple dans le cadre d'un déménagement. Je peux me procurer ce document auprès de mon fournisseur d'énergie.

- ❑ Je fais également le relevé des index de compteurs dans ma nouvelle habitation avec une personne de la société de logement.
- ❑ S'il y a un compteur à budget, je contacte la société de logement.

DANS TOUS LES CAS, la société peut m'accompagner dans ces démarches, je n'hésite pas à la contacter !



APRÈS MON DÉMÉNAGEMENT

- ☐ J'évacue les caisses de déménagement vides... soit au parc à conteneur, soit en respectant le tri des déchets, soit en les rendant à la société. **Je me renseigne auprès de ma société ou de ma commune !**

Quelques astuces pour m'aider dans les préparatifs

- ☐ Je prépare bien **mes cartons**

1. Je veille à ce que rien ne déborde du carton, il doit être fermé avec du papier collant.

2. J'écris clairement et en grand «FRAGILE» si le carton contient des objets fragiles (vaisselle,verres...) pour éviter la casse pendant le transport. Les déménageurs feront plus attention.

- ☐ Je vide et dégivre **mon frigo et/ou mon surgélateur** la veille du déménagement en laissant des torchons dans le fond pour absorber l'eau qui va couler. Je prévois de les nettoyer avant l'arrivée des déménageurs.

- ☐ Je vide **la friteuse** pour éviter des débordements. Je prévois de la nettoyer avant l'arrivée des déménageurs.

Attention : l'huile ne se jette ni dans l'évier ni dans le WC. Je la dépose au parc à conteneur !!!



- ❑ J'enroule **les cordons électriques** et je place des étiquettes de couleurs différentes pour les distinguer. Ainsi, ce sera plus facile de les rebrancher. Je peux aussi les prendre en photo pour m'en souvenir.
- ❑ Une fois les armoires et tiroirs vides, je les ferme à **clés** et je conserve **les clés et vis** ensemble dans un sac. J'écris sur des étiquettes autocollantes, par exemple, à quelle armoire correspond quelle clé. Idem pour les petites vis et autres accessoires.
- ❑ Au lieu de plier tous mes **vêtements** dans des cartons, au risque de les froisser, j'utilise de grands sacs poubelles que je transforme en housses. Il suffit de percer un trou au fond du sac et d'y faire passer un ou plusieurs cintres. Je pourrai alors suspendre les vêtements dans le camion ou dans une armoire de transport.



Pour terminer, afin de ne rien oublier, je fais le tour du logement que je quitte avec le déménageur.



QUI VA PAYER LES FRAIS DE MON DÉMÉNAGEMENT ?



Le Gouvernement wallon subsidie les sociétés pour accompagner les locataires dans le cadre de ce plan de rénovation. Aussi, la plupart des dépenses liées aux déménagements seront prises en charge par la société de logement qui me communiquera les modalités pratiques ainsi que la planification du relogement.

QUE FAIRE SI J'AI AMÉNAGÉ MON LOGEMENT (CUISINE ÉQUIPÉE, VÉRANDA, ANNEXE) ?

La société vérifiera si j'ai demandé une autorisation pour le faire. En fonction des travaux à réaliser, il est possible que la société demande de remettre le logement dans l'état initial. **Je contacte la société de logement pour toute question à ce sujet !**

Un logement rénové pour
Vivre mieux

QUE FAIRE SI MON LOGEMENT A ÉTÉ AMÉNAGÉ PAR L'AVIQ ?

Je prends contact avec ma société de logement pour l'informer et analyser la situation ensemble.

UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, JE RETOURNE DANS MON LOGEMENT

Le moment est venu de nettoyer le logement, de déballer les caisses, de ranger leur contenu dans les armoires, d'évacuer les cartons vides. Je commence par les objets dont j'ai le plus besoin (les ustensiles de cuisine que j'utilise régulièrement, la nourriture, les vêtements, les essuies de bain, les produits de soins, les jouets et le matériel scolaire des enfants, les draps de lit, les médicaments, les documents administratifs...). Comme pour la mise en caisse, j'y vais par étape en fonction des priorités.

Si la société a installé de nouveaux équipements (ex : chauffage central, châssis avec ventilation spécifique...), elle m'a informé tout au long des travaux mais je dois malgré tout me familiariser avec leur utilisation.

Si je souhaite rester dans le logement où j'ai été relogé dans l'attente des travaux, je contacte la société pour l'informer. En fonction de la situation, la société analyse la demande et m'informe des possibilités qui s'offrent à moi.

Là non plus, je ne suis pas seul !

Je peux bénéficier d'un accompagnement de la part de la société de logement et recevoir les explications nécessaires.

Je n'hésite pas à les contacter !



BESOIN D'AIDE ?

Où m'informer ?

JE ME RENSEIGNE AUPRÈS DE MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT !

Suite aux travaux de rénovation, j'ai besoin d'explications, d'un conseil, d'une info...



BON À SAVOIR : PAS DE PANIQUE JE NE SUIS PAS SEUL !

**JE PEUX CONTACTER PLUSIEURS PERSONNES AU SEIN DE
MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT PROPOSE :

- ☐ Une communication et une information relatives aux travaux qui vont être réalisés via des courriers, des séances d'informations, le site internet, un bulletin d'informations, des permanences sur site ou au bureau...
- ☐ Des visites avant et après travaux... je pourrai recevoir des informations et poser toutes les questions utiles.
- ☐ Un accompagnement en fonction de mes besoins.
- ☐ Autre ou précision :

.....

.....

.....

.....

.....

*Sociétés et locataires ...
nous sommes tous solidaires !!!*

LES PARTENAIRES AUSSI PEUVENT M'AIDER

Je contacte le CCLP :

.....

.....

.....

.....

.....

Je contacte les habitants-relais, les associations du quartier qui ont déjà vécu des travaux de rénovation et qui pourront me soutenir :

.....

.....

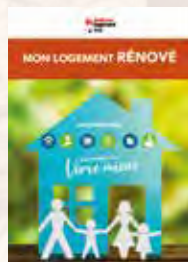
.....

.....

.....

Plus d'informations !

Je peux me procurer la brochure «Mon logement rénové» de la SWL qui fait le point sur les travaux les plus fréquemment effectués lors de rénovations et la manière d'utiliser les nouveaux équipements.



Liens utiles

www.swl.be

Société Wallonne du Logement : principal opérateur du logement public en Wallonie.

www.awcclp.be

Association Wallonne des Comités Consultatifs de Locataires et Propriétaires.

PRÈS DE CHEZ MOI

Le CPAS de ma commune :

Le CPAS est un partenaire privilégié de ma société de logement. Je n'hésite pas à contacter un assistant social afin de recevoir les informations sur les aides proposées.

La Régie de Quartier de ma commune :

Si ma commune possède une Régie de Quartier celle-ci peut également m'aider dans toutes une série de démarches. Je m'informe auprès de ma société de logement sur les collaborations qui existent.

Les aides familiales :

Les aides familiales peuvent m'aider à préparer le logement pour les travaux. Je discute avec le service (mutuelle, CPAS, titre services) afin de prendre connaissance des prestations offertes.

Le réseau familial, les amis, les voisins :

Je ne suis pas seul : en plus de ma société de logement, je peux m'appuyer sur ma famille, mes amis ou mes voisins afin de leur demander une aide ou un coup de main.

Votre contact régional :

D'une manière générale, la SWL organise, au service des candidats-locataires et locataires, des permanences. Ces permanences sont accessibles les lundis et jeudis de 9 heures à 12 heures. www.swl.be



Un logement rénové pour *Vivre mieux*

Un merci tout particulier à tous les participants qui se sont
activement impliqués dans l'élaboration de cet outil !